

**Zeitschrift:** Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse  
**Band:** 39/1948 (1948)

**Artikel:** Fribourg  
**Autor:** Esseiva, Paul  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-113546>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Fribourg

« Je ne me rappelle pas d'avoir reçu des leçons de mes aînés ; mais je sais fort bien d'en avoir données à mes cadets. Je savais lire, j'écrivais mal et méchamment et j'avais quelques éléments de calcul. Ma mère tenait à notre instruction, et lorsque le précepteur s'en allait en vacances, j'étais chargé d'instruire quelques-uns de mes frères et sœurs. J'étais sévère ; j'exigeais tranquillité, attention et progrès. Je prenais même sur moi de punir les contraventions, comme le précepteur le faisait. Il se servait pour cela de sa règle et j'en faisais de même. Je croyais que cela se trouvait dans les attributions du maître et qu'il devait en être ainsi. Les instituteurs qui frappent ne doivent pas être surpris si leurs disciples se mettent à frapper. C'est le fruit de l'exemple qu'ils donnent. L'enfant raisonne peu, il imite ce qu'il a devant les yeux. »

C'est sur ce ton d'aimable humour que le *Père Girard* raconte ses débuts, dans « Quelques souvenirs de ma vie avec des réflexions » que la Société fribourgeoise d'éducation a eu l'heureuse idée de publier à l'occasion du prochain *centenaire de la mort du célèbre pédagogue fribourgeois*. Le Musée pédagogique conserve, en effet, un manuscrit autographe du Père Girard portant ce titre, et qui n'avait jusqu'ici été publié qu'une seule fois, sous forme fragmentaire dans une revue de 1852 difficile à trouver aujourd'hui. Le voici, réuni en un agréable volume, illustré de gravures de bon goût ; « chacun goûtera le charme, la poésie et le réalisme, la générosité et la noblesse, le bon sens et la mesure qui se dégagent de ces pages », affirment avec raison les éditeurs de l'ouvrage, l'abbé Gérard Pfulg, directeur de l'Ecole normale et le Père Marcel Müller, Cordelier. Ajoutons simplement, à l'intention des lecteurs des « Etudes pédagogiques » que l'œuvre se termine par une bibliographie complète des œuvres du Père Girard, et des ouvrages, articles et recensions publiés sur lui. Elle facilitera grandement la tâche de tous ceux qui voudront faire des travaux et des recherches sur l'école fribourgeoise d'il y a cent ans.

L'Annuaire de l'an dernier a déjà mentionné, dans sa partie réservée aux *actes législatifs scolaires*, l'arrêté du Conseil d'Etat du 15 juillet 1947, augmentant la subvention de l'Etat aux écoles secondaires de district. Les considérants de cet arrêté relèvent que « par suite des nouvelles dépenses résultant du régime transitoire des traitements et des contributions à diverses institutions, telles que les caisses de compensation pour pertes de salaires et pour allocations familiales, le budget des écoles secondaires... boucle par un déficit important ». L'Etat y remédiera en prenant à sa charge le 60% des dépenses en question.

Un arrêté du 3 janvier 1948 et un règlement adopté le même jour par le Conseil d'Etat introduit à nouveau la *visite sanitaire des écoles primaires*. Cette visite comprend, une fois par an, l'examen individuel de chaque élève, l'examen spécial des membres du corps enseignant et le contrôle de l'état hygiénique des salles de classe, des bâtiments scolaires et du logement du personnel enseignant (arrêté, art. 1). L'examen des élèves comporte un examen approfondi des écoliers de première année, de ceux dont la santé paraît douteuse et enfin des écoliers qui vont être libérés de leur obligation scolaire. Les autres élèves ne sont soumis qu'à un examen sommaire (règlement, art. 4). Pour chaque enfant le médecin établit une fiche sanitaire où il consigne ses observations lors de ses visites annuelles ; cette fiche suit dans ses déplacements le livret scolaire (règlement, art. 7 et 14). Il tient enfin les parents au courant des affections qu'il a décelées, et leur signale la nécessité d'un traitement médical (règlement, art. 8).

Cette réglementation nouvelle a fait l'objet de nombreux échanges de vues entre la Société de médecine du canton et la Direction de l'instruction publique. Un certain nombre de précisions ont été ainsi apportées touchant plus particulièrement la manière de procéder à l'examen sanitaire et l'étendue de celui-ci. Le système paraît actuellement au point et prêt à entrer en vigueur à la rentrée d'automne.

Le Grand Conseil s'est également préoccupé de la santé de la jeunesse fribourgeoise. Le 14 mai 1948, il décrétait une « loi instituant l'assurance contre la tuberculose pour les élèves assurés obligatoirement contre la maladie ». Depuis cette date, la Mutualité scolaire cantonale a mis au point le règlement d'application de ladite loi. Les tractations avec l'autorité fédérale de surveillance ne sont toutefois pas encore terminées ; on peut déjà relever, cependant, que le nouvel organisme sera conçu sous la forme d'une caisse semi-indépendante, c'est-à-dire rattachée d'une part à l'administration de la Mutualité scolaire dont elle sera une annexe, mais d'autre part faisant l'objet de comptes séparés. Nous reviendrons l'an prochain sur le statut définitif de cette nouvelle caisse.

Un nouveau programme et un nouveau règlement des *examens du brevet d'enseignement primaire* est entré en vigueur. Sous la plume de Melle Pilloud, maîtresse à la section normale de l'école secondaire des jeunes filles de Fribourg, ce programme a fait l'objet des commentaires suivants : « il tient compte de l'état actuel des connaissances et de l'esprit dans lequel la pédagogie d'aujourd'hui veut que travaillent les écoles. Nos instituteurs sont ainsi appelés à posséder plus avant la psychologie de l'enfant. D'autre part, on insiste partout, en ce moment, et avec raison,

sur la nécessité de faire comprendre et non de mémoriser. Aussi ne trouve-t-on plus dans le programme des questions qui ne servaient qu'à faire fonctionner la mémoire et qui étaient finalement vouées à l'oubli, mais on exige ce qui est à la base des systèmes, ce qui est essentiel pour saisir inventions et découvertes et pour pouvoir ensuite se perfectionner soi-même ». Les femmes modernes étant de plus en plus engagées dans la vie publique, les institutrices devront étudier l'instruction civique, la logique et la sociologie. En revanche, le programme décharge le programme de certaines branches secondaires, comme la chimie par exemple, où la note de classe est considérée comme suffisante.

Terminons cette énumération législative en mentionnant l'arrêté du Conseil d'Etat, du 24 octobre 1947, augmentant les *allocations extraordinaire de vie chère* en faveur du personnel de l'Etat. Le rajustement, qui atteint naturellement aussi le personnel enseignant, se limite à fournir une certaine compensation de l'augmentation du coût de la vie aux familles nombreuses.

\* \* \*

A l'occasion de la conférence générale du troisième arrondissement scolaire à Tavel, le 28 octobre dernier, une cérémonie fut organisée en l'honneur de M. le Chanoine Aloys Schuwey, qui prenait congé du corps enseignant de la Singine après l'avoir dirigé pendant 35 ans en qualité d'inspecteur. Tour à tour Mgr. Charrière, évêque du diocèse, MM. les Conseillers d'Etat Bovet et Baeriswyl, MM. les préfets de la Singine et du Lac apportèrent au jubilaire leurs félicitations et l'expression de leur reconnaissance. M. l'abbé Jean Scherwey qui lui succède est un ancien professeur d'Hauterive et du Collège St-Michel. Comme à côté de sa nouvelle fonction d'inspecteur il reste professeur à l'Ecole normale de Fribourg, il contribuera certainement à maintenir excellentes les relations de cet établissement avec l'une des deux parties allemandes de notre canton.

Au cours du mois de juin, ce fut le tour de MM. Firmin Barbey, chef de service et inspecteur des écoles secondaires, et Léon Crausaz, inspecteur du VIII<sup>e</sup> arrondissement, de recevoir les félicitations des autorités et des membres du corps enseignant pour le chiffre imposant de 50 années au service de l'Etat. Après avoir débuté comme instituteur, M. Barbey était entré à la Direction de l'instruction publique en 1908 ; il est inspecteur des écoles secondaires depuis 1910. M. Crausaz, après avoir également débuté dans l'enseignement, est inspecteur depuis 1929. Tous deux fournissent d'éloquents exemples de fidélité et de dévouement à la cause de l'école fribourgeoise.

\* \* \*

La Société fribourgeoise d'éducation a tenu, cette année, ses assises annuelles à Romont. Deux rapports y furent présentés, l'un par M. Castella, maître régional à Attalens, et l'autre par M. Joye, instituteur à Villaraboud. Comment les vacances peuvent-elles être un complément de l'école ? A cette question, M. Castella répond, après d'intéressants développements, par cette conclusion générale : elles le seront dans la mesure où elles auront été préparées durant toute l'année scolaire, c'est-à-dire lorsque le maître aura su enseigner avec fruit les disciplines qui se prêtent spécialement au développement de l'observation et de la réflexion, lorsqu'il aura préparé ses élèves aux sports par une gymnastique scolaire régulière. Et M. Castella d'ajouter qu'il ne faut pas charger l'enfant de devoirs de vacances imposés ; il vaut mieux s'efforcer d'éveiller durant l'année son désir de découverte, ses facultés d'observation, pour l'inciter ensuite à vérifier spontanément l'enseignement qui lui a été donné.

Comment le maître peut-il collaborer avec les parents et avec les organes officiels dans le choix du métier ? Ce sujet amena M. Joye à faire d'utiles constatations sur la nécessité d'une collaboration toujours plus efficace entre parents et maîtres tout d'abord, collaboration qui s'obtiendra en provoquant des relations imprégnées de confiance réciproque ; entre les divers organes d'orientation professionnelle et les maîtres ensuite, occasion pour M. Joye de parler avec compétence de la fiche d'orientation professionnelle et des examens psychotechniques et psychopédagogiques.

La journée traditionnelle des *maîtres de l'enseignement secondaire* se déroula le 20 mai à Châtel-St-Denis, sous la présidence de M. Firmin Barbey. Les participants y entendirent un rapport substantiel de M. le Chanoine Pittet, Recteur du Collège St-Michel, sur les progrès de la pédagogie actuelle, et un autre, de M. Sudan, directeur de l'Ecole secondaire de la Veveyse, sur l'état de fatigue et la dispersion de l'attention chez les écoliers. La journée s'acheva gaiement par une visite aux domaines d'Ogoz, de Burignon et de Faverges.

Les *rencontres régionales du corps enseignant* n'ont pas manqué non plus durant l'année écoulée, marquant bien la volonté de celui-ci de toujours faire œuvre une et commune pour le plus grand bien des écoliers fribourgeois. Les instituteurs de la ville de Fribourg se réunirent en décembre à l'Ecole normale. Ils y étudièrent notamment le « programme des cours complémentaires ». Il faudrait relever aussi la réunion du corps enseignant de la Gruyère à Bulle, celle du corps enseignant de la Glâne, à Romont, l'assemblée générale de la Société des institutrices à Fribourg. Que l'on permette au chroniqueur, qui dispose d'une place limitée, de renvoyer ceux que les conclusions de ces diverses conférences intéressent aux comptes rendus qui en ont été faits dans le Bulletin pédagogique de ces derniers mois.

\* \* \*

*L'enseignement ménager* a été l'objet d'importantes modifications qui paraissent destinées à lui imprimer un nouvel essor. Un arrêté du Conseil d'Etat, du 24 février 1948, modifie le système d'organisation des cours complémentaires ménagers des jeunes filles, tout en renforçant les dispositions qui étaient en vigueur jusqu'ici pour cet enseignement.

L'ancienne formule était celle d'un programme d'enseignement échelonné sur deux ans. Le nouvel arrêté le concentre sur une année seulement, en 80 jours de cours représentant 720 heures. Désormais, quatre possibilités sont offertes aux jeunes filles émancipées pour remplir leurs obligations postscolaires : un cours ménager de 80 jours consécutif ; un cours de 80 jours réparti sur l'année scolaire à raison de deux jours par semaine ; un contrat d'apprentissage ménager conforme aux contrats reconnus par la Commission suisse d'apprentissage ménager ; un cours ménager dans un pensionnat reconnu par la Direction de l'instruction publique.

Cette nouvelle organisation assurera à l'enseignement ménager une plus grande efficacité ; elle rendra également service aux jeunes filles en facilitant leur entrée en apprentissage, aux familles chargées d'enfants en assurant la libération des jeunes filles de l'obligation scolaire complémentaire à 16 ans au lieu de 17 ans. La pénurie de main-d'œuvre domestique s'en trouvera également diminuée.

\* \* \*

A la rentrée de septembre de l'*Ecole normale*, 24 nouveaux élèves se sont présentés, soit 15 français et 9 allemands. Trois mois avant, 19 candidats (12 français et 7 allemands) avaient obtenu leur brevet d'enseignement. Si la pénurie d'institutrices continue à préoccuper les autorités scolaires, le problème des instituteurs paraît donc ne plus se poser pour le moment.

M. l'abbé Pfulg, directeur de l'*Ecole*, a mérité par deux fois les félicitations de ses collègues, d'abord pour l'obtention d'un doctorat en histoire de l'art présenté à notre Université, ensuite pour sa désignation par le Département politique fédéral comme un des deux délégués qui participeront au nom de notre pays à la conférence de l'UNESCO à Londres. Certains députés du Grand Conseil s'étant demandé s'il n'était pas préférable de remplacer l'*Ecole normale* par une section de collège, M. Pfulg profite de l'occasion que lui donne son rapport de fin d'année pour démontrer l'utilité de son *Ecole* et en préciser les caractéristiques. Il n'est pas nécessaire ici de faire le compte de ses arguments, les lecteurs des *Etudes pédagogiques* étant déjà convaincus de l'importance essentielle d'une *Ecole normale* dans l'organisation de l'enseignement primaire ; on peut se contenter

de dire que tous les problèmes étant avant tout des problèmes d'hommes, le niveau scolaire est au niveau des maîtres, et que la première tâche par conséquent consiste à les former dans les meilleures conditions possibles.

Des fouilles ayant été organisées à Pont-en-Ogoz sur un emplacement destiné à être recouvert par le lac de la Gruyère, les élèves de l'Ecole y participèrent, sous la conduite de spécialistes de l'archéologie ; heureux exemple d'échanges avec l'extérieur et de contacts avec la population fribourgeoise. Ainsi, au delà du programme officiel et tout en se rendant utile à la communauté, les futurs instituteurs de notre canton purent-ils se mettre au courant de la technique de la recherche archéologique. Les amateurs d'archéologie se réjouiront d'apprendre que le corps enseignant est intéressé à leur cause, et qu'ils pourront trouver auprès de lui un précieux appui lorsque l'occasion s'en présentera.

Ne quittons pas le domaine du passé sans parler brièvement d'un problème qui, s'il n'est pas scolaire, relève, à Fribourg au moins, de la Direction de l'instruction publique. Il s'agit de la *protection du patrimoine artistique* de notre canton. La pénurie de logements amène jurement propriétaires ou architectes à mettre en chantier des immeubles d'où toutes préoccupations esthétiques sont absentes, cédant le pas au désir de faire vite et bon marché. La Direction de l'instruction publique voudrait intervenir pour éviter le pire et sauvegarder, dans la mesure compatible avec les intérêts légitimes des personnes privées, les œuvres du passé qui méritent de l'être. Ses moyens légaux étant très restreints, elle étudie actuellement la possibilité de les étendre et d'augmenter par une législation appropriée l'influence de ses commissions artistiques : la commission du Musée d'art et d'histoire et surtout celle des Monuments et Edifices publics qui n'a jusqu'à présent qu'un pouvoir de préavis. Il lui semblerait notamment utile de pouvoir conférer, à un organisme privé ou officiel, la qualité générale de recourant contre toutes les décisions d'autorités communales qui porteraient atteinte au patrimoine artistique de nos régions. Peut-être le chroniqueur a-t-il, l'an prochain, l'occasion de commenter les mesures encore à l'étude actuellement. Ce qu'on peut relever pour le moment avec optimisme, c'est que les Fribourgeois sont plus nombreux qu'on ne le pense qui, soucieux de leurs traditions les plus nobles, souhaitent chez eux l'avènement d'une politique artistique et urbaniste plus cohérente et plus digne d'un passé vénérable.

\* \* \*

Est également à l'étude la *réorganisation du Musée pédagogique*. Fondé en 1915, ce Musée appelé aussi « exposition scolaire permanente » avait pour but de faciliter « au corps enseignant et

au public la recherche des méthodes, des manuels et du matériel d'enseignement les plus recommandables ». Pour atteindre ce but, il disposait tout d'abord d'une collection d'ouvrages pédagogiques, mais aussi de meubles scolaires et d'un matériel d'enseignement que chacun pouvait venir étudier ; il devait, en outre, tenir à jour les archives des documents législatifs et statistiques nécessaires à l'organisation d'un service de renseignements pédagogiques.

Actuellement, toute cette organisation a été peu à peu dépassée par le développement des moyens techniques de vulgarisation (films, diapositifs par exemple) et, sauf en ce qui concerne le prêt des livres, est plus ou moins tombée en désuétude. Deux solutions sont possibles pour l'avenir : ramener le Musée pédagogique aux proportions d'une bibliothèque spécialisée, annexe de la Bibliothèque cantonale et universitaire, en concentrant moyens et efforts sur le développement du service de prêt, l'acquisition de livres nouveaux et la continuation des fichiers systématiques déjà existants ; moderniser toute l'institution en adaptant « le matériel d'enseignement » aux conditions récentes, cette deuxième solution demandant naturellement des moyens financiers assez importants. Ici encore, le chroniqueur aura l'occasion de fournir l'an prochain des renseignements plus complets à l'intention de ceux qui s'intéressent à l'avenir de notre Musée pédagogique.

\* \* \*

Du rapport de M. Michel, directeur du *Technicum*, qui vient de clore l'année scolaire, relevons cette constatation que les élèves semblent plus portés qu'autrefois à négliger les branches de culture générale qu'ils jugent sans intérêt pratique. Ils viennent au *Technicum* pour se spécialiser dans une branche pratique, en oubliant trop facilement que le meilleur spécialiste est tout d'abord celui qui a les meilleures connaissances générales. Et M. Michel d'insister avec raison sur le caractère à la fois technique et éducatif de son Ecole.

Parmi les innovations, il faut signaler un cours spécial de technique du téléphone confié à M. Basin, chef d'exploitation à la Direction des téléphones de Fribourg. Un cours de calcul d'atelier et un autre d'outillage, donnés respectivement par MM. Prêtre et Jemelin, ont été également inaugurés cette année. Relevons enfin que les nouveaux laboratoires de mécanique et d'électricité, dont nous parlions l'an passé, seront mis en chantier l'automne prochain. Un crédit de 557 000 fr. a été voté à cet effet par le Grand Conseil.

\* \* \*

Nous parlions tout à l'heure du patrimoine artistique de notre canton et des mesures que l'on s'efforçait de prendre pour le sauvegarder. Mais les œuvres glorieuses du passé ne demandent pas seulement d'être conservées, elles doivent être continuées, et les générations modernes doivent demeurer fidèles à l'esprit qui les a inspirées. C'est à développer cette idée que s'attache M. le Chanoine Pittet, recteur du Collège *Saint-Michel*, dans un rapport de fin d'année scolaire, après avoir rappelé les cérémonies qui marquèrent le 350<sup>e</sup> anniversaire de la mort de saint Pierre Canisius, fondateur du Collège : L'héritage que le saint a confié à ses successeurs a été conservé et le Collège a suivi à travers les siècles la mission qu'il lui avait transmise : « communiquer à la jeunesse... les trésors de la vérité chrétienne et les richesses de la science humaine » Et M. le Recteur de consacrer des pages reconnaissantes à l'un de ceux à qui Saint-Michel doit sa continuité en même temps que son adaptation aux exigences de la vie moderne : Mgr. Jaccoud qui fut recteur du Collège durant trent-six ans.

Le Collège a perdu durant l'année deux de ses professeurs : M. Evêquoz, professeur émérite, et le R. P. Gallus, préfet de l'internat du Père Girard. Il a célébré le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'ordination sacerdotale de M. le chanoine Morand et de M. l'abbé Longchamp, deux noms bien connus de tous les anciens collégiens, puisque le premier fut professeur durant 45 ans et le second 31 ans. Fidèles à leurs traditions artistiques, les Nuithoniens ont monté « la Belle au bois » une féerie de Supervieille, tandis que les chanteurs de Saint-Michel et l'orchestre du Collège donnaient un récital Haydn sous la direction de MM. Flechtner et Stöcklin. « Le message du Collège », une revue destinée principalement aux anciens élèves a été fondée, dont la devise classiquement latine consacre le programme : *Laudamus veteres sed nostris utimur annis.*

\* \* \*

Sous le règne annuel de Mgr. Trezzini, Recteur magnifique, l'*Université* a compté 1308 élèves au semestre d'hiver, et 1183 durant le semestre d'été, contre 1291 et 1133 durant l'année précédente.

Une modification ayant été apportée aux statuts de l'Université, le nouveau Recteur qui vient d'être élu, M. Oscar Vasella, professeur d'histoire, succède pour deux ans à Mgr. Trezzini.

Le R. P. Kuiper O. P. a remplacé le R. P. Rohner, démissionnaire, à la chaire de philosophie contemporaine ; le professeur Goetz reprend la chaire de politique commerciale et d'histoire économique ; le R. P. Michels O. P. succède au R. P. de Menasce à la tête de l'institut de missiologie. A l'institut de physique, un nouveau privat docent, M. Walter Graffunder, enseigne l'électroni-

que. Le R. P. Wilhelm Schmidt qui créa l'institut d'ethnologie et en fit la réputation vient de démissionner ; il avait fêté ses quatre-vingt ans durant l'année scolaire. Nommé professeur honoraire par le Conseil d'Etat, il donnera encore certains cours à titre bénévole. Son remplaçant à la chaire d'ethnologie est le R. P. Georg Höltker.

L'Université dite populaire a adopté une formule nouvelle et attrayante pour remplir sa mission et atteindre les milieux les plus larges. Dix professeurs se sont organisés en « brain trust », et sous la présidence du R. P. Bochenski O. P., se sont réunis à cinq, une fois par semaine, pour discuter en présence du public et avec sa participation, une question d'actualité.

Il y aurait beaucoup de choses à dire sur l'enseignement universitaire durant l'année écoulée ; il y en aurait encore plus sur les manifestations, les organismes, sur le courant de vie spirituelle dont l'Université est le centre et l'inspiratrice. Plutôt que de nous livrer à une trop brève énumération, nous citerons plutôt en guise de conclusion ces considérations tirées du rapport présenté au dernier « dies academicus » par le R. P. Braun O. P., Recteur sortant de charge : « Chargée de défendre les principes fondamentaux de la culture chrétienne, internationale par le recrutement de ses professeurs comme de ses étudiants, l'Université de Fribourg est destinée à jouer un rôle dont l'importance ne nous échappe pas. Sans sollicitation aucune de sa part, elle a vu trois organisations importantes de la vie catholique sur le plan mondial se fixer auprès d'elle : le mouvement international des intellectuels catholiques émané de Pax Romana, qui vise à grouper les principales fédérations nationales d'intellectuels (médecins, juristes, ingénieurs, publicistes) dispersées en divers pays ; l'association catholique internationale, plus connue sous le nom de U.N.D.A., pour la radiodiffusion et la télévision, réunissant, en vue de leurs fins communes, les principales organisations catholiques de radiodiffusion ; l'union internationale d'études sociales et politiques, qui tenait hier, chez nous, son premier congrès ; ces trois associations se rencontrent dans l'idée que l'Université de Fribourg est la mieux qualifiée pour devenir leur centre de gravité. Ce sont autant d'indices de l'influence que nous serons appelés à exercer en d'autres domaines encore ».

PAUL ESSEIVA.